

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 97

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

OBJET

Préservation des ressources naturelles : eau et foncier agricole

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
122 72**

PRESENTATION

Depuis de nombreuses années, le Conseil Départemental a mis en place une enveloppe au titre de l'aide à la réorganisation des structures hydrauliques (programme n°10568). A ce titre, un crédit de 100.000 € a été inscrit au budget primitif. Par ailleurs, un crédit de 45.000 € a été inscrit au budget primitif pour les actions d'aménagement foncier (programme 10454).

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour répartir les crédits

I – PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU : AIDE A LA FEDERATION DES STRUCTURES HYDRAULIQUES DES BOUCHES-DU-RHONE

1 – Base juridique de l'intervention

L'aide proposée correspond aux actions immatérielles portées par des organismes, incluses dans la convention avec la Région mais qui intègrent en outre une finalité environnementale dans le souci de respecter l'article 94 de la Loi NOTRe.

Ce dispositif d'aide est pris en application du régime d'aide exempté n° SA 40979 (2015/XA) relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020.

2 – Exposé de l'action

Dans le département des Bouches-du-Rhône, les canaux d'irrigation sont gérés par des Structures Collectives Hydrauliques, le plus souvent des Associations Syndicales de Propriétaires (ASP) qui se regroupent au sein de la **Fédération Départementale des Structures Hydrauliques des Bouches-du-Rhône (FDSH 13)** (n° TAG 000567), située Maison des Agriculteurs – 22, avenue Henri Pontier – 13626 AIX-en-PROVENCE Cedex 1 (Président : Vincent BONFILLON).

Dans le prolongement de ses actions 2016, le programme d'activités 2017 de la FDSH 13 portera essentiellement sur :

- une meilleure gestion de la ressource en eau, en appuyant les structures dans la mesure et la déclaration des volumes consommés, la prise en compte des milieux, du changement climatique et de la réglementation sur l'eau,
- le maintien des paysages ruraux, au travers de l'intégration de la problématique des périmètres irrigués dans les documents d'urbanisme ;
- la gestion des écosystèmes et le maintien de la biodiversité en accompagnant les structures sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'entretien de leurs ouvrages et leurs investissements.

Au vu des arguments qui précèdent, je vous propose d'accorder une contribution de 15.000 € pour 2017, sur un budget prévisionnel de 60 120 € (25 %).

II - PRESERVATION DU FONCIER AGRICOLE : SOUTIEN A L'ASSOCIATION TERRE DE LIENS PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

1 – Base juridique de l'intervention

L'aide proposée relève, d'une part, des compétences du Département en matière d'aménagement foncier et de préservation du foncier agricole et correspond d'autre part aux actions immatérielles portées par des organismes, incluses dans la convention avec la Région mais qui intègrent en outre une finalité environnementale dans le souci de respecter l'article 94 de la Loi NOTRe.

Ce dispositif d'aide est pris en application du régime d'aide exempté n° SA 400979 (2015/XA) relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020.

2 – Exposé de l'action

Compte tenu de la pression foncière considérable qui s'exerce dans notre département, l'Association Terre de Liens PACA se propose d'accentuer son action dans les Bouches-du-Rhône à travers :

- la mobilisation citoyenne autour des questions de maintien de l'agriculture et de la préservation du foncier agricole ;
- le travail en réseau et en lien avec les territoires par des actions spécifiques dans le Comtat (Cabannes, Plan-d'Orgon, en lien avec la SAFER et Terre de Provence), le Parc Naturel Régional des Alpilles, le Pays d'Arles et le Pays d'Aubagne ;
- l'appui aux projets d'acquisition collective de foncier agricole, notamment en lien avec la SAFER PACA.

Au vu des arguments qui précèdent, je vous propose d'accorder une nouvelle subvention de fonctionnement général de 15.000 € (19,3 % de son budget prévisionnel) à l'Association Terre de Liens PACA (TAG 000535), 26, rue des Teinturiers Maison IV de Chiffre 84000 AVIGNON, Président : Pierre FABRE. La Région interviendrait pour sa part à hauteur de 33.750 € au profit de cette association, dont le budget prévisionnel global s'établit à 77.650 €.

Le versement de la subvention de 15.000 € interviendra à hauteur de :

- . 50 % dès décision de la Commission Permanente,
- . 50 % dès réception du compte-rendu des actions engagées et du budget définitif de l'association.

PROPOSITION

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, je vous serai obligée de bien vouloir allouer au titre de l'exercice 2017, conformément aux propositions du présent rapport :

- une subvention de fonctionnement de 15 000 € au profit de la Fédération Départementale des Structures Hydrauliques des Bouches-du-Rhône ;
- une subvention en fonctionnement de 15 000 € au profit de l'association « Terre de Liens PACA ».

La dépense totale correspondante d'un montant de 30 000 € sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

